

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 20h00, le conseil municipal de la commune de Siccieu Saint-Julien et Carisieu, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Roller Maire. Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 31/05/2021.

ÉTAIENT PRESENTS : Roller Yvon, Astreoud Jean-Marc, Breffeilh Pascale, Bres Gilbert, Brun Olivier, David Matthieu, Delorme Stéphanie, Dumortier Elodie, Ladrat Marie-Paule, Lavoine Angélique, Liobard Véronique, Martin Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mabilon Julien a donné pouvoir à Roller Yvon ; Jose Denise a donné pouvoir à Breffeilh Pascale.

ÉTAIT ABSENT NON REPRESENTÉ : Rebmann Julien.

PARTICIPAIT À LA RÉUNION : Camille Walle, secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Stéphanie Delorme est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

➤ **Approbation du compte rendu de la séance du 2 avril 2021**

1^{er} objet : Validation de la convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique avec le département de l'Isère.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique proposée par le Département de l'Isère.

Celle-ci permet de bénéficier d'une aide financière et technique, ainsi que des ressources de la médiathèque départementale. Suite à l'application du nouveau plan de lecture 2020-2026, cette convention datant de 2010, a été actualisée pour tenir compte des évolutions, des orientations et des services du département.

Notre commune disposant d'une bibliothèque municipale, il y a lieu de signer cette convention.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique proposée par le Département de l'Isère:

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique proposée par le Département de l'Isère:
- ✓ Charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

2^{ème} objet : TE-38- Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité-Travaux sur réseau France Télécom. Enfouissement BT/TEL Tranche 1

Suite au projet d'enfouissement des réseaux basse tension et télécom, la commune souhaite en profiter pour enfouir le réseau éclairage publique présent sur la même emprise.

Cette opération est réalisée en 2 tranches.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le TE38, a réalisé une étude de faisabilité sur de l'opération ci-dessous, intitulée :

1. Commune de Siccieu Saint-Julien et Carisieu-Affaire n°21-002-488 – Enfouissement BT/TEL Route d'Optevoz TR1.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée avec les élus et les concessionnaires Enedis et France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	113 400 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	113 400 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	24 117 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	0 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	1 148 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	22 968 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Monsieur Le Maire, demande au conseil de :

- Prendre acte des avant-projets et des plans de financement prévisionnels,
- Prendre acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **Pour les travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité**

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 113 400 €
Financements externes : 113 400 €
Participation prévisionnelle : 0 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 0 €

- ✓ **Pour les travaux sur réseau France Télécom**

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 24 117 €
Financements externes : 0 €
Participation prévisionnelle : 24 117 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 1 148 €

Résultat du vote : Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

3^{ème} objet : TE-38- Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité-Travaux sur réseau France Télécom. Enfouissement BT/TEL Tranche 2

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le TE38, a réalisé une étude de faisabilité sur de l'opération ci-dessous, intitulée :

2. Commune de Siccieu Saint-Julien et Carisieu-Affaire n°21-003-488 – Enfouissement BT/TEL Route d'Optevoz TR2.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée avec les élus et les concessionnaires Enedis et France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	56 700 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	56 700 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	15 688 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	0 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	747 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	14 941 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Monsieur Le Maire, demande au conseil de :

- Prendre acte des avant-projets et des plans de financement prévisionnels,
- Prendre acte de la participation aux frais de maitrise d'ouvrage du TE38.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ *Pour les travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité*

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	56 700 €
Financements externes :	56 700 €
Participation prévisionnelle :	0 €
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 0 €

- ✓ **Pour les travaux sur réseau France Télécom**

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	15 688 €
Financements externes :	0 €
Participation prévisionnelle :	15 688 €
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 747 €

Résultat du vote : Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

4^{ème} objet : TE-38- Travaux sur réseaux d'éclairage public tranche 1

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le TE38, a réalisé une étude de faisabilité sur de l'opération ci-dessous, intitulée :

- Commune de Siccieu Saint-Julien et Carisieu-Affaire n°21-004-488 – EP Route d'Optevoz TR1.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	14 190 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	8 221 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	338 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	5 631 €

Monsieur Le Maire, demande au conseil de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels,
- Prendre acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38.
-

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	14 190 €
Financements externes :	8 221 €
Participation prévisionnelle :	5 969 €
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 338 €

Résultat du vote : Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

5^{ème} objet : TE-38- Travaux sur réseaux d'éclairage public tranche 2

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le TE38, a réalisé une étude de faisabilité sur de l'opération ci-dessous, intitulée :

- Commune de Siccieu Saint-Julien et Carisieu-Affaire n°21-005-488 – EP Route d'Optevoz TR2.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	3 934 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	2 279 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	94 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	1 561 €

Monsieur Le Maire, demande au conseil de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels,
- Prendre acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	3 934 €
Financements externes :	2 279 €
Participation prévisionnelle :	1 655 €
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 94 €

Résultat du vote : Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

6^{ème} objet : Demande d'emplacement d'un commerce ambulant pour activité rôtisserie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande présentée par Mme Christelle LEON pour l'obtention d'un emplacement sur le parking de l'école, le samedi de 9h00 à 13h00 pour son activité Rôtisserie.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande et l'autorisation de signer la convention d'utilisation d'un emplacement sur la voie publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ Donne son accord pour l'utilisation d'un emplacement sur la voie publique par Mme Leon, dans le cadre de son activité de pâtisserie, le samedi de 9h00 à 13h00
- ✓ Autorise, Monsieur Le Maire à signer la convention d'utilisation d'un emplacement sur la voie publique.

Résultat du vote : Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

7^{ème} objet : Fixation du tarif de la cantine scolaire pour l'année 2021/2022

Monsieur Le Maire rappelle au conseil :

- La circulaire 2006-15 et le décret 2006-753 du 29 juin 2006 concernant la modification de la réglementation en matière de fixation des tarifs de restauration scolaire.
- Le prix d'achat d'un repas à la société Guillaud soit 3.48 € TTC. (Pas d'augmentation par rapport à l'année dernière).
- Le prix facturé aux familles soit actuellement 4.70 €

Monsieur Le Maire demande au conseil de déterminer le prix du repas à la cantine pour l'année scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ Décide de ne pas augmenter le prix du repas à la cantine pour l'année scolaire 2021/2022 soit 4.70 euros.
- ✓ Charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

8^{ème} objet : Transfert de la compétence en matière de PLU à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014 rendant obligatoire le transfert aux communautés de communes de la compétence en matière de PLU, de documents en tenant lieu et de cartes communales, sauf si opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population ;

Vu la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et reportant au 1er juillet 2021 le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité en l'absence d'opposition d'une minorité de communes ;

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le transfert à la communauté de communes de la compétence en matière de PLU :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ Valide le Transfert de la compétence en matière de PLU à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.
- ✓ Charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 2 juillet 2021 à 20h00.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h44.